

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 12 MARS 2018

❧❧❧

Etaient présents :

M. Daniel LACRAMPE, Premier Adjoint, Président,
M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. Didier CASTERES part à 19 heures et donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES part à 20 h 20 et donne pouvoir à M. David CORBIN.
M. Jacques NAYA part à 20 h 20 et donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA.
Mme Patricia PROHASKA part à 20 h 35 et donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
Mme Aurélie GIRAUDON part à 20 heures et donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Hervé LUCBEREILH, Maire,
Mme Valérie SARTOLOU, Conseillère Municipale,
Mme Carine NAVARRO, Conseillère Municipale.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 30

Monsieur Pierre SERENA a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

23 - DECISIONS DU MAIRE : INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur Daniel LACRAMPE rappelle que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 avril 2014 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DECISION
11 décembre 2017	Finances	<p>Réalisation d'un emprunt de 900 000 € entre la Commune d'Oloron Sainte-Marie et la Société Générale :</p> <p>Montant total : 900 000 euros Le prêt est consenti jusqu'au 20/12/2037 et s'amortira sur 20 ans à compter de la date de consolidation fixée au 20/12/2017.</p> <p>Phase de consolidation : D'un commun accord entre la Société Générale et la Commune d'Oloron Sainte-Marie, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux Fixe de Marché » selon les conditions présentées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Montant</u> : 900 000 euros• <u>Date de départ</u> : 20/12/2017• <u>Maturité</u> : 20/12/2037 (durée 20 ans)• <u>Amortissement</u> : Trimestriel – Linéaire• <u>Périodicité</u> : Trimestrielle• <u>Base de calcul</u> : Exact/360• <u>Taux d'intérêts</u> : <p><u>Chaque périodicité du 20/12/2017 au 20/12/2037: 1.47%</u></p> <p><i>Le taux fixe définitif sera précisé lors de la finalisation et la confirmation de la SG. Ce taux ne pourra pas être supérieur à 1.50%. La SG ne pourra pas être tenue responsable si les conditions de marchés ne permettent pas la réalisation de cette opération.</i></p> <p>Soulte de rupture des conditions financières : L'emprunteur devra régler à la SG une soulte de rupture des conditions financières correspondant aux coûts de dénouement, pertes et frais supportés ou réputés supportés par la SG résultant notamment de l'absence de décaissement, du non-respect des</p>

11 janvier 2018	Marchés publics	<p>14 novembre 2017 : Appel d'offre de souscription des contrats d'assurance de la commune pour 2018. Il a été décidé d'attribuer les contrats suivants :</p> <p>Lot 1 - Dommage aux Biens : SMACL ASSURANCES pour un montant de 51 375.28 €.</p> <p>Lot 2 - Responsabilité civile : SMACL ASSURANCES pour un montant de 11 411.00 €.</p> <p>Lot 3 - Véhicules à moteur : GROUPAMA pour un montant de 13 587 €.</p> <p>Lot 4 - Auto-collaborateurs : GROUPAMA pour un montant de 240.00 €.</p> <p>Lot 5 - Régime Statutaire : GRAS SAVOYE pour un montant de 51 506.00 €.</p>
16 janvier 2018	Louage	<p>Suite au départ de Monsieur Quentin SERVAT, locataire à l'Ecole Prévert, 11 Place Saint-Pierre, le 15 janvier 2018, il a été décidé de louer cet appartement T4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à Madame Manon CAVERO - Pour un loyer mensuel de 340 € - Caution déposée à la remise des clés : 340 €.
16 janvier 2018	Louage	<p>Il a été décidé de louer l'emplacement n° 11 du Parking Bedat, à compter du 15 janvier 2018, à Mme Véronique JEANNE pour un loyer mensuel de 23 euros.</p>
31 janvier 2018	Louage	<p>Signature d'un bail commercial dérogatoire pour un local situé 48 rue L. Barthou 64400 OLORON avec Monsieur Terence OBRY - Bail de 34 jours du 12 février 2018 jusqu'au 17 mars 2018. Redevance occupation du domaine public : 1 euro/jour - Charges d'eau et électricité à la charge de la Commune d'Oloron</p>
<p>Date lancement avis d'appel public à la concurrence : 24/10/2017 Date de remise des offres : 17/11/2017 Date OS n°1 et notification : 07/02/2018</p>	Marchés publics	<p>REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES A L'ECOLE PONDEILH ENTREPRISE : EURL MENUISERIES SESTIAA - Route d'Esquiule 64400 MOUMOUR Marché conclu pour un montant de 118 678 € HT</p>
<p>Date lancement avis d'appel public à la concurrence : 06/10/2017 Date de remise des offres : 24/10/2017 Date OS n°1 et notification : 31/10/2017</p>	Marchés publics	<p>ACQUISITION VÉHICULES UTILITAIRES ENTREPRISE : ABCIS PYRENEES - Avenue de Lattre de Tassigny 64400 Oloron Sainte-Marie Marché conclu pour un montant de 40 483.92 € TTC</p>

		paramètres d'application du taux tels que figurant dans la Confirmation, de la modification des dates et des montants de remboursement prévus, de l'exigibilité anticipée du Prêt , du remboursement anticipé du Prêt ou encore de la survenance de tout cas de résiliation du Prêt. Dans l'hypothèse où la soule de dénouement de rupture des conditions financières constituerait un gain net pour la SG, ledit gain sera reversé par la SG à l'Emprunteur.
13 décembre 2017	Louage	Signature d'un bail commercial dérogatoire pour un local situé 48 rue L. Barthou 64400 OLORON avec Mme Béatrice BRIEFFER - Bail de 24 jours du 24 décembre 2017 jusqu'au 30 décembre 2017. Redevance occupation du domaine public : 1 euro/jour - Charges d'eau et électricité à la charge de la Commune d'Oloron
9 janvier 2018	Louage	Signature d'un bail commercial dérogatoire pour un local situé 48 rue L. Barthou 64400 OLORON avec Monsieur Anthony MALHERBE - Bail de 31 jours du 11 janvier 2018 jusqu'au 10 février 2018. Redevance occupation du domaine public : 1 euro/jour - Charges d'eau et électricité à la charge de la Commune d'Oloron
9 janvier 2018	Louage	Signature d'un bail commercial dérogatoire pour un local situé 48 rue Louis Barthou 64400 OLORON avec Monsieur François RAUBER - Bail de 31 jours du 11 janvier 2018 au 10 février 2018 - Redevance d'occupation du domaine public : 1 euro par jour - Charges d'eau et d'électricité à la charge de la Commune d'Oloron

Date lancement avis d'appel public à la concurrence : 13/09/2017 Date de remise des offres : 10/10/2017 Date OS n°1 et notification : 06/12/2017	Marchés publics	FOURNITURE D'ECLAIRAGE LEDS DES SALLES DE SPORT (2 TRINQUETS) ET DU COMPLEXE DE PELOTE ENTREPRISE : CGED - ZA du Gabarn - Route de Pau - 64870 ESCOUT Marché conclu pour un montant de 29 610 € HT
Date lancement avis d'appel public à la concurrence : 11/10/2017 Date de remise des offres : 03/11/2017 Date OS n°1 et notification : 01/02/2018	Marchés publics	FOURNITURE ECLAIRAGE LEDS DANS COMPLEXE SPORTIF PALAS ENTREPRISE : CGED - ZA du Gabarn - Route de Pau - 64870 ESCOUT Marché conclu pour un montant de 37 871.40 € HT

Oui cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** de ces décisions.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 mars 2018.

Suivent les signatures.-



AFFICHE LE 20/03/2018



Pour le Maire absent,
Le Premier Adjoint,



Daniel LACRAMPE





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 19/03/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/03/2018